

SELF DEFENSE

WING TSUN
Kung fu

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, l'abonné(e) déclare souscrire un contrat d'adhésion (ci-après le "contrat") nominatif et incessible l'autorisant à utiliser les installations à participer aux cours collectifs ou individuels avec accès libre dans la limite des horaires de cours et selon un prix et des modalités financières indiquées sur le contrat d'adhésion.

2. LE CONTRAT SELF - DÉFENSE WING TSUN LORIENT

Le contrat est un engagement conclu pour une durée déterminée lors de sa souscription et à compter de sa souscription. Pendant cette période, l'abonné(e) dispose de la faculté de résilier le contrat uniquement pour un motif lié à l'assurvenance d'un cas de force majeure défini à l'article 13 des présentes, et notamment pour des raisons liées à la santé de l'abonné(e) ou professionnelles ainsi qu'en cas de déménagement.

3. DÉROULEMENT DES COURS

SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs cours en cas de force majeure, de circonstances exceptionnelles ou d'effectif insuffisant. Les cours annulés pour ces motifs ne sont ni rattrapés ni remboursés. Les cours manqués par les élèves, quelle qu'en soit la cause, ne donnent lieu à aucun remboursement, report ni rattrapage. Les cours sont dispensés chaque mardi soir de 18h30 à 20h30, à la salle Ninnoch de Ploemeur, sous la forme de deux séances consécutives d'une heure. Les élèves peuvent participer à une ou deux séances selon la formule d'abonnement choisie. Les cours ne sont pas dispensés durant les vacances scolaires (indiqué sur le site www.selfdefense-lorient.com). La reprise des cours a lieu le premier mardi de septembre de chaque nouvelle saison.

4. TARIFS ET PAIEMENT

4.1 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription et de dossier sont de 50€ (cinquante euros). Ils sont dus au titre de l'année de cours suivi, peu importe le moment de l'inscription et sont inclus dans la première mensualité de paiement.

4.2 TARIFS DES COURS

Cours « Découverte » gratuit (de septembre à janvier ou de janvier à juin).
Le tarif annuel (10 mois) pour 1 cours par semaine est de 399 € (39.90€/mois).
Le tarif annuel (10 mois) pour 2 cours par semaine est de 599 € (59.90€/mois).
Le tarif est fixé du 1er mardi de septembre au dernier mardi de juin. Le cours "découverte" est gratuit (essai sans engagement). En cas d'inscription, le mois en cours est dû dans son intégralité, quelle que soit la date du cours d'essai ou les circonstances. Tout mois commencé ne fait l'objet d'aucun prorata.

4.3 PAIEMENT

Le paiement se fera exclusivement par prélèvement bancaire SEPA mensuel, sur la durée correspondant au nombre de mois de l'année souscrite (du 1er mardi de septembre au dernier mardi de juin). En cas de résiliation du contrat, les prélèvements seront stoppés à l'échéance suivante du mois en cours.

5. PRÉVENTION DES IMPAYÉS

En cas de défaut de paiement de l'une des mensualités de l'abonnement, le contrat sera suspendu jusqu'au versement du montant impayé majoré d'éventuels frais bancaires. Si l'abonné(e) ne régularise pas sa situation ou si un second incident de paiement intervient, le présent contrat pourra être résilié de plein droit aux torts exclusifs de l'abonné(e) dans les conditions prévues à l'article 12.2. Au premier impayé, il pourra être adressé par courrier ou par e-mail à l'abonné(e), une note d'information pour le montant des frais bancaires de rejet et des frais administratifs engendrés que SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT aura dû supporter en raison de l'impayé. A défaut de régularisation du paiement en question, SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT pourra imputer à l'abonné(e) le montant des frais bancaires payés par ce dernier et des frais administratifs pour la gestion des impayés. SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT se réserve la possibilité de recourir à un tiers pour le recouvrement de toute créance impayée.

6. DROIT À L'IMAGE

L'élève peut être amené à être filmé ou pris en photo dans le cadre des activités au sein des cours ou stages de SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT.

L'utilisation de l'image de l'élève nécessite son accord lors de l'inscription.

SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT pourra faire usage des photographies et vidéos réalisées dans le cadre des cours, stages ou représentations publiques pour les utilisations suivantes : site internet, réseaux sociaux, presse, affiches, flyers, publicité et supports de communication de l'école.

La Direction s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'élève, ni d'utiliser les photographies objet de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Les photographies et vidéos réalisées dans ce cadre sont utilisées sans contrepartie financière.

L'élève ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait de l'utilisation ou de la diffusion des photos et vidéos réalisées.

7. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies concernant l'élève font l'objet d'un traitement destiné à SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT, pour suivre l'inscription et le suivi des cours dispensés à l'élève. Les données sont conservées jusqu'au terme de la formation.

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'élève bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou d'une limitation du traitement. Il peut s'opposer au traitement de ses données et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant à SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT : 7 Quéhellec 56270 PLOEMEUR ou par email contact@selfdefense-lorient.com. L'élève peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

8. ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'élève s'engage à respecter le présent règlement intérieur tout au long de l'année.

L'élève s'engage à adopter en toutes circonstances une attitude et une tenue correctes à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui. SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement serait inapproprié vis-à-vis de son professeur et/ou d'un autre élève et/ou nuirait manifestement à la progression de son groupe. L'élève s'engage à ne pas fumer dans l'enceinte de la salle de cours.

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile vie privée couvrant sa pratique, tant lors du suivi des cours qu'à l'occasion des manifestations ou événements extérieurs organisés par l'École. L'élève s'engage à être assidu aux cours, l'assiduité étant indispensable au progrès de chaque élève et au bon déroulement des cours. Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur. L'inscription d'un élève n'entraîne pas obligatoirement sa participation aux spectacles publics.

TENUE

Les élèves majeurs et mineurs ont l'obligation de se procurer la tenue officielle complète de l'école chez Sports Ouest Équipements à Lanester.

Cette tenue comprend :

- * le sweat officiel de l'école,
- * le t-shirt officiel de l'école,
- * le pantalon noir officiel de l'école.

La tenue officielle complète doit être achetée dans la semaine suivant l'inscription. Par respect des lieux, les chaussures de sport devront être propres et réservées exclusivement à l'usage de la salle pour tous les élèves.

Cette tenue est obligatoire et n'est pas incluse dans les frais d'inscription.

SECURITE

Tous les bijoux doivent être enlevés pour éviter tout risque de blessures ou de casse.

PONCTUALITÉ

Les élèves doivent arriver 10 minutes avant le début des cours

TÉLÉPHONE PORTABLE

Tous les élèves doivent éteindre leur portable ou le paramétrer en «silencieux» avant le début des cours.

SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT

www.selfdefense-lorient.com

RCS Lorient 84063822500028 / Siège social : 7 Quéhellec - 56270 PLOEMEUR Tel : 06 16 68 30 05 / E-Mail : contact@selfdefense-lorient.com

SELF DEFENSE

WING TSUN
Kung fu

PASSAGES DE GRADE :

Les élèves qui souhaitent se présenter aux passages de grade devront avoir un niveau pratique et théorique suffisant et respecter l'ensemble des règles ci-après :

SAVOIR ÊTRE :

Règles valables pour tous les élèves.

- Être à l'heure et présents aux cours. L'assiduité et la ponctualité sont indispensables.

Faire preuve d'un comportement exemplaire à l'égard de l'instructeur et des autres élèves.

- Respecter précisément les consignes et les règles de sécurité.

- Faire preuve de solidarité : Aider les élèves en difficulté et participer la mise en place et au rangement du matériel.

9. ATTESTATION / CERTIFICAT MÉDICAL

L'élève déclare, lors de son inscription, être apte à la pratique du kung-fu Wing Tsun et de la self-défense, sans contre-indication médicale connue, temporaire ou permanente, à ce jour.

L'élève déclare que son état de santé lui permet de pratiquer les activités sportives proposées par SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à l'espace des cours.

L'élève déclare ne présenter aucune blessure ou inaptitude physique de nature à empêcher de suivre les activités durant les cours.

Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et des sauveteurs doivent en informer expressément SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT.

L'élève déclare avoir été informé et connaître les risques liés à la pratique des activités sportives de SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT.

En tout état de cause, le présent article n'exonère SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT d'aucune de ses obligations d'information et de conseil.

10. VESTIAIRES ET DÉPÔT

Si la salle prévoit des vestiaires, ceux-ci sont mis à disposition des élèves collectivement et sont considérés comme un prêt gracieux le temps des cours. Il est rappelé à l'élève que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique, il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur. Self-Défense Wing Tsun ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte. des cours. Il est rappelé à l'élève que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique, il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur. Self-Défense Wing Tsun ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

Le professeur est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses élèves, conformément à l'Article L.321-1 du Code du Sport. Cette assurance a pour objet de couvrir le professeur contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels.

De son côté, l'élève déclare disposer d'une assurance Responsabilité Civile vie privée en cours de validité couvrant la pratique des activités physiques et sportives proposées par SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT.

Conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT informe l'élève de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne

12. MODALITÉS DE RÉSILIATION DU CONTRAT

12.1 À L'INITIATIVE DE L'ABONNÉ(E)

La résiliation du contrat à l'initiative de l'abonné(e) pendant la période souscrite est strictement limitée aux cas de force majeure visés à l'article 13 des présentes et au cas d'un déménagement sur présentation de pièces justificatives et après régularisation d'éventuels impayés. L'abonné(e) devra faire part de sa demande de résiliation par courrier recommandé avec avis de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

12.2 À L'INITIATIVE DE SELF - DÉFENSE WING TSUN LORIENT

SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Par ailleurs, le contrat peut être résilié à tout moment par SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT, de plein droit, sans préavis ni indemnité, dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'abonné(e) seraient contraires aux bonnes moeurs, causeraient un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public, occasionneraient une gêne caractérisée pour les autres abonné(e)s, ou seraient non conformes au présent contrat, notamment (sans que cela soit limitatif) en cas de défaut de paiement, de dénigrement ou d'atteinte à la notoriété de SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT.

13. CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, c'est-à-dire en présence d'un événement imprévisible et indépendant de la volonté des parties, notamment sans que cette liste ne soit limitative, pour causes de santé ou en cas de déménagement définitif rendant la participation aux cours impossible, l'abonné(e) peut demander la résiliation du contrat par courrier recommandé avec avis de réception adressé à SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT : 7 Quéhellec 56270 PLOEMEUR. Pour cause de santé, il est fait référence à une pathologie ou blessure grave, médicalement justifiée (sur présentation d'un certificat médical), rendant la pratique du kung-fu et de la self-défense impossible pour une durée minimale de trois mois. La résiliation est effective après un délai de préavis d'un mois dès réception de la demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives. Pour cause de santé ou de déménagement, il est fait référence à un empêchement définitif pour l'abonné(e) de participer aux cours. Dans le cas et si SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT a d'ores et déjà perçu l'abonnement pour le mois en cours ou pour l'année en cours, SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT remboursera alors l'abonnement à l'abonné(e) au prorata temporis. SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT se réserve la possibilité de vérifier la véracité des pièces présentées par l'abonné(e) pour justifier cet empêchement définitif. Ne sont pas considérés comme cas de force majeure les changements d'emploi du temps, de situation professionnelle, de motivation ou de convenance personnelle.

14. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies concernant l'élève font l'objet d'un traitement destiné à SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT, pour suivre l'inscription et le suivi des cours dispensés à l'élève. Les données sont conservées jusqu'au terme de la souscription.

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'élève bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou d'une limitation du traitement. Il peut s'opposer au traitement de ses données et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant à SELF-DÉFENSE WING TSUN LORIENT: 7 Quéhellec 56270 PLOEMEUR ou par e-mail : contact@selfdefense-orient.com. L'élève peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

15. CONDITIONS D'ACCÈS

Le droit à l'inscription est réservé aux personnes majeures et aux mineurs à partir de 12 ans, avec autorisation parentale. Aucune exception ne pourra être accordée.

16. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En signant le contrat d'adhésion, l'abonné(e) accepte expressément et sans réserve ces conditions générales de vente. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution des dites conditions générales sera soumise aux tribunaux compétents de Lorient.

17. ABSENCES ÉVENTUELLES DE L'ENSEIGNANT

L'enseignant se réserve la possibilité de s'absenter exceptionnellement au cours de la saison (de septembre à juin inclus). Dans ce cas, la séance n'est ni rattrapée ni remboursée. Ces absences concernent l'ensemble du créneau du mardi soir, qu'il soit suivi sur une heure ou sur deux heures. En cas d'absence prolongée au-delà, un aménagement sera proposé aux élèves.